RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE

des

délibérations du Conseil de Communauté

N°délib.: 000797 Séance du mercredi 27 mai 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice: 140

Etaient présents : Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO Avanne Aveney: Laurent DELMOTTE (à partir du rapport 2.1), Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 7.1) Besançon: Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI (à partir du rapport 1.1.1), Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (à partir du rapport 1.2.1), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 5.2), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.2.1), Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 8.1), Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER (à partir du rapport 1.2.1), Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 5.2), Béatrice RONZI, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Catherine THIEBAUT, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN Beure: Philippe CHANEY (à partir du rapport 5.2), Auguste KOELLER (à partir du rapport 1.2.2) Boussières: Roland DEMESMAY Braillans: Alain BLESSEMAILLE Busy: Philippe SIMONIN Chalezeule: Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE Champagney: Claude VOIDEY (à partir du rapport 1.2.1) Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Denis GALLET Chaucenne: Bernard VOUGNON Chaudefontaine: Christiane BEUCLER Chemaudin: Bruno COSTANTINI Deluz: Sylvaine BARASSI (représentée par Fabrice TAILLARD) Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN (représenté par Brigitte ANDREOSSO) Fontain: Jean-Paul DILLSCHNEIDER Francis: Françoise GILLET, Claude PREIONI Gennes: Jean SIMONDON (représenté par Maryse MILLET) Grandfontaine : François LOPEZ La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Daniel HUOT Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Mazerolles le Salin: Daniel PARIS Miserey Salines: Denis JOLY Montfaucon: Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand le Château: Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU (représenté par Séverine MONLLOR) Morre: Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.2.1), Gérard VALLET (à partir du rapport 1.2.1) Nancray : Jean-Pierre MARTIN (représenté par Josette LANGUEBIEN) Noironte : Bernard MADOUX Novillars: Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Pelousey: Catherine BARTHELET (à partir du rapport 1.2.1), Claude OYTANA (à partir du rapport 1.2.1) Pirey: Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes: Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE Pugey: Marie-Noëlle LATHUILIERE (à partir du rapport 2.1) Rancenay: Michel LETHIER Routelle: Claude SIMONIN Saône: Maryse BILLOT (représentée par Alexis JACOB à partir du rapport 1.2.2), Alain VIENNET Serre les Sapins: Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Thise: Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Vaire Arcier: Patrick RACINE Vaire le Petit: Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET Vorges les Pins : Patrick VERDIER.

Etaient absents: Amagney: Thomas JAVAUX Auxon-Dessous: Jacques THIEBAUT Besançon: Eric ALAUZET, BRANGET, Frédéric ALLEMANN, Pascal BONNET, Françoise Martine BULTOT, Jean-Jacques DEMONET, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Lazhar HAKKAR, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT, Marie-Noëlle SCHOELLER, Corinne TISSIER Boussières: Bertrand ASTRIC Chaleze: Christophe CURTY Champoux: Thierry CHATOT Chatillon le Duc: Philippe GUILLAUME Chemaudin: Gilbert GAVIGNET Dannemarie sur Crête: Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Grandfontaine: Laurent SANSEIGNE Larnod: Gisèle ARDIET Mamirolle: Didier MARQUER Miserey Salines: Marcel FELT Nancray: Daniel ROLET Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL Tallenay: Jean-Yves PRALON Thoraise: Jean-Michel MAY Torpes: Bernard LAURENT.

Secrétaire de séance : Frank MONNEUR.

<u>Procurations de vote</u>:

Mandants: J. THIEBAUT, E. ALAUZET, P. BONNET, M. BULTOT, J.-J. DEMONET, F. FELLMANN, A. GHEZALI, F. PRESSE, M.-N. SCHOELLER, C. TISSIER, B. ASTRIC, M. FELT, J. COINTET, J.-Y. PRALON.

Mandataires : J. CANAL, N. GUILLEMET, E. SASSARD, M.-O. CRABBE-DIAWARA, S. JEANNIN, J. PANIER, B. RONZI, B. CYPRIANI, N. BODIN, C. THIEBAUT, R. DEMESMAY, D. JOLY, R. STEPOURJINE, C. PREIONI.

Objet: Première programmation logements publics 2009

Première programmation logements publics 2009

Rapporteur: Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Inscription budgétaire

A inscrire en décision modificative n° 2 et au PPIF après réception avenant relatif à la délégation de compétence 2009 déterminant les crédits délégués au Grand Besançon

Montant de l'AP « Aides à la pierre 2006-

2008 » : 2 994 000 €

Montant du CP 2009 : 524 000 €

Montant de l'opération sur AP « Aides à la

pierre programmation 2009 » : 292 760 €

<u>Résumé</u>:

Dans le cadre de la convention de délégation de compétence relative aux aides à la pierre conclue entre l'Etat et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, il revient au Conseil de Communauté d'arrêter la programmation en matière de logements publics, de répartir les droits à engagement et d'autoriser Monsieur le Président de la CAGB à signer les décisions de subvention. Il est proposé l'agrément de 47 logements dans 2 opérations situées à Besançon pour un montant prévisionnel de subventions déléguées de 292 760 € ainsi que l'agrément de 56 PLS.

I. Contexte

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et l'Etat ont conclu, à compter du le janvier 2006, une convention de délégation de compétence des aides à la pierre d'une durée de trois ans, en application de la Loi n°2004 – 809 relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004. Par délibération du Conseil communautaire du 13 mars 2009, il a été proposé la signature d'un avenant d'un an prorogeant la convention citée précédemment.

L'Etat délègue au Grand Besançon le pouvoir de décision en matière d'attribution des aides publiques à la pierre (hors décisions de subvention dans le cadre de l'ANRU) en faveur de la construction, l'acquisition-amélioration, la réhabilitation, la démolition des logements locatifs publics et des logements foyers, la location-accession, la rénovation de l'habitat privé, la création et l'amélioration de places d'hébergement ainsi que la surcharge foncière. La décision vaut agrément pour la réalisation des travaux concernés et permet aux bailleurs de contracter les prêts suivants :

- Prêt Locatif à Usage Social (PLUS),
- Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLA I),
- Prêt Locatif Social (PLS).

Le Grand Besançon procède également à la notification de ces décisions auprès des bénéficiaires.

II. Objectifs 2009

L'avenant 2009 prévoit des objectifs très ambitieux en matière de production de logements publics. En effet, ils sont la déclinaison des chiffres du Plan de Cohésion Sociale mais aussi du Plan de relance présenté par Monsieur le Président de la République le 4 décembre 2008 qui comporte un volet important de soutien à l'effort de construction et notamment des logements à loyer maîtrisé.

Ces objectifs, globalisés, sont les suivants :

- 97 logements de type PLA I,
- 232 logements de type PLUS,
- 92 logements de type PLS.

Dans le cadre du Plan de relance, il est prévu qu'afin d'accélérer le dépôt des dossiers et la réalisation des programmes, l'Etat verse une prime complémentaire de I 000 € par logement pour des opérations de logements publics agréés avant le 30 juin 2009. Cela ne s'appliquera toutefois qu'aux I 5 000 premiers logements déposés.

Délibération du mercredi 27 mai 2009 Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

2/4

La première programmation 2009 porte donc sur des opérations comportant des logements de type PLUS et PLA I mais également des PLS.

Concernant le parc locatif public :

Néolia: une opération de 33 logements (26 PLUS et 7 PLAI) située rue Montjoux à Besançon pour un montant prévisionnel de subventions « aides à la pierre déléguées » à hauteur de 198 170 € et 33 000 € de prime complémentaire dans le cadre du Plan de relance (hors AP/CP). Pour information, la demande relative à la surcharge foncière sur les crédits délégués se monte à 181 761 €.

Grand Besançon Habitat: une opération de 14 logements (10 PLUS et 4 PLA I) en VEFA située Chemin de l'Espérance à Besançon pour un montant prévisionnel de subventions de 94 590 € et 14 000 € de prime complémentaire dans le cadre du Plan de relance (hors AP/CP). Pour information, la demande relative à la surcharge foncière sur les crédits délégués se monte à 109 000 €.

En complément, la société Edifipierre qui réalise le programme a demandé 8 agréments PLS pour cette opération.

Par ailleurs, 49 autres agréments PLS privés ont été demandés par des propriétaires privés au sein de programmes comportant des loyers maîtrisés, des structures associatives dont l'objectif est le logement de personnes à mobilité réduite ou des promoteurs réalisant des opérations mixtes tant à Besançon que sur le territoire de communes périphériques (Chemaudin, Pirey...).

En ce qui concerne la demande de 25 agréments par la société SMCI:

- 15 agréments sont sollicités pour le programme « le parc d'Aromance » (74 logements réalisés) situé 60 rue de Vesoul dont 8 relèvent de la mise en oeuvre de la condition 10 % de logements sociaux du PLU,
- 10 agréments sont sollicités pour le programme « le Mondrian » (25 logements) situé 72 rue de Belfort.

Mme HINCELIN ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des décisions de subvention pour les logements PLUS et PLA I ainsi que les décisions d'agrément en matière de PLS générées par la première programmation 2009,
- se prononce favorablement sur l'inscription en décision modificative n°2, des crédits délégués au Grand Besançon quand ils seront connus, c'est-à-dire après réception de l'avenant relatif à la délégation de compétence 2009.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 113 Contre: 0 Abstention: 0 DE CRECT RUSH BY DOUBS

PROTECT RUSH OU DOUBS

D.C.T.C.J.

Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Président

Délibération du mercredi 27 mai 2009

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

3/4

PROGRAMMATION LOGEMENTS PUBLICS PCS 2009 AU 15 AVRIL 2009

Organisme	Commune	adresse	CN: or AA	S) Id	Pra	PLS	ورفوالد وفافوسفد وا	Grédils:délégués de Rslat::Planide:elance
NEOLIA	Besançon	Avenue Montjoux	N	36	7		198 170,00 €	33 000,00 €
GRAND BESANCON HABITAT	Besançon	Chemin de l'Espérance	VEFA	10	4		94 590,00 €	14 000,00 €
		10 10 10 10)		
Association Handl Logis	Non localisé					10		
M. BOILEAU	Besançon	rue de Dole				4		
M. CUENIN	Pirey	centre bourg				4		
SMCI	Besançon	rue de Vesaul				15		
SMCI	Besançon	rue de Belfort				5		
Edifipierre	Besançon	Chemin de l'Espérance				8		
Pierre et territoires de France	Chemaudin	rue du Stade				က		
	Total Programmation 2009			47		56	292 760,00 €	47 000,00 €

Délibération du mercredi 27 mai 2009 Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

4/4